

GUIZERIX

(Entre Trie sur Baïse et Castelnau-Magnoac)

Samedi 25 Novembre

Balade en QUAD

Organisée par l'ESGP



Contact organisateur :

PIQUE Emmanuelle : 06.26.39.7252

- 8h00 :** Accueil des participants et Petit déjeuner
- 9h00 :** Départ Balade
- 12h00 :** Repas (inclus dans le prix de la journée) OU
12€ / personne : Assiette composée (salade, gésiers, foie gras, tomate), Daube, pâtes, Dessert, vin, café
- 18h00 :** Retour Balade
- 19h00 :** Apéro
- 20h00 :** Repas 10€ / personne

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Retourner avant le 18 Novembre 2017 à
PIQUE Emmanuelle
530 chemin des Parribets - 65230 GUIZERIX

- Joindre à votre inscription :**
- le règlement par chèque au nom de l'ESGP
 - la feuille d'engagement dûment remplie
 - le règlement intérieur signé
 - la photocopie de l'attestation d'assurance valide
 - la photocopie de la carte grise
 - **le numéro de portable pour avoir confirmation de votre inscription par SMS.**

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte !

PILOTE et son VEHICULE : x 45€ =
(tarif pour la balade toute la journée + petit déjeuner + repas du midi)

REPAS DU MIDI supplémentaire : x 12€ =

REPAS DU SOIR : x 10€ =

TOTAL =

NOM du Pilote :

Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

(pour recevoir la feuille d'engagement les années suivantes)

NE PAS OUBLIER : Compagnie d'assurance :
N° de police d'assurance :

VEHICULE :
Marque :
Type :
N° immatriculation :

Règlement et décharge de responsabilité

Règlement intérieur :

- Le but de la balade est de faire connaître, découvrir et apprécier notre région.
- Le rassemblement organisé par l'ESGP est une manifestation amicale qui n'impose aucune notion de temps ou de classement.
- Les pilotes seront répartis par petits groupes et chaque groupe sera guidé par un « chef de groupe », connaissant le circuit.
- Sauf indication du « chef de groupe », **la circulation hors itinéraire balisé est formellement interdite.**
- Aucun passager n'est accepté, le pilote doit être seul sur son véhicule.

Formalités :

- Le véhicule doit être conforme à la législation en vigueur sur les véhicules à moteur, il est soumis au strict respect du code de la route.
- **Le port du casque est obligatoire.**
- Les randonneurs et leur véhicule doivent être obligatoirement couverts par une compagnie d'assurance, les justificatifs (**attestation d'assurance valide, copie de la carte grise**) devront être joints à toute demande d'inscription.

Décharge de responsabilité :

Le strict respect du code de la route et de l'organisation est exigé.

Toute personne est aussi seule et entière responsable des dommages éventuels subis ou occasionnés à son passage sur le parcours de la balade.

Les randonneurs s'engagent à renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre des organisateurs, des mairies des communes traversées et des propriétaires des terrains empruntés pour la journée du Samedi 25 novembre 2017.

Pour les mineurs (minimum 16 ans) une autorisation parentale écrite sera obligatoirement jointe avec la demande d'engagement.

Annulation :

Si la randonnée ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables et les randonneurs ne pourraient obtenir aucunes indemnités mis à part le remboursement de leur droit d'engagement.

Exclusion :

Pour non respect d'un seul point de ce règlement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure les personnes dont le comportement est jugé dangereux pour les autres participants.

Sécurité :

Une ambulance de Sécurité Civile sera présente toute la journée et sera basée au départ de la balade.

Chaque « chef de groupe » portera un gilet fluorescent, sera équipé d'une sangle de traction et sera en possession d'un portable pour appeler les secours.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Le :

Signature :